

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 mars 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

-----

**2018 DAE 154** Organisation de la Rencontre professionnelle des mobilités propres.

**M. Jean-Louis MISSKA, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'organiser la Rencontre professionnelle des mobilités propres le 9 avril 2018 au Carreau du Temple (3e) et de solliciter de partenaires toute subvention nécessaire à son organisation ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée l'organisation gratuite d'une Rencontre professionnelle des mobilités propres, prévue le 9 avril 2018 au Carreau du Temple (3e).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer tout acte nécessaire au cofinancement de l'événement visé à l'article 1, notamment avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) à hauteur de 10 000 euros et la Chambre de Commerce et d'Industrie Ile-de-France à hauteur de 5 000 euros.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat avec la SAS Autonomy dont le projet est joint en annexe.

Article 4 : Les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**